

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE SAINT-ROBERT
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL

N° 2026. 056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 39 | Votants : 42 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 42

SÉANCE du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, jeudi 9 avril à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Monastier-sur-Gazeille, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

Membres présents : Serge VILLARD, Jean-Jacques LASHERMES, Emmanuel PALHIER, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jean-Claude MASSEBEUF, Raphaël BONNET, Isabelle ROCHE, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Lydie SILLERE, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Karine LATCHER, Emmanuel MASSON, Nicolas BOYER, Jean CHAMBON, Raymond ABRIAL, Jean-Luc LASCHAMP, Serge FLECHET

Procuration de : Aymeric ROUDIL à LASHERMES Jean-Jacques, Jérôme ANDRÉ à Raphaël BONNET, Florence JULIEN à Raymond ABRIAL

Secrétaire de séance : Michel ARCIS

OBJET : Achat fonds de commerce – restaurant Gare de Lantriac

Le président expose que l'étude de Maître CHALET a besoin d'une délibération du conseil communautaire autorisant la vente et donnant l'agrément de la communauté de communes pour l'achat du fonds de commerce du restaurant situé dans les locaux de la Gare de Lantriac par le nouveau cessionnaire : Monsieur Gérald L'HOSTETTE ou toute société qu'il mettra en place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- AUTORISE la vente et donne l'agrément de la communauté de communes pour l'achat du fonds de commerce par le nouveau cessionnaire Monsieur Gérald LHOSTETTE ou toute société qu'il mettra en place.

Le Président, Jean-Marc FARGIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

